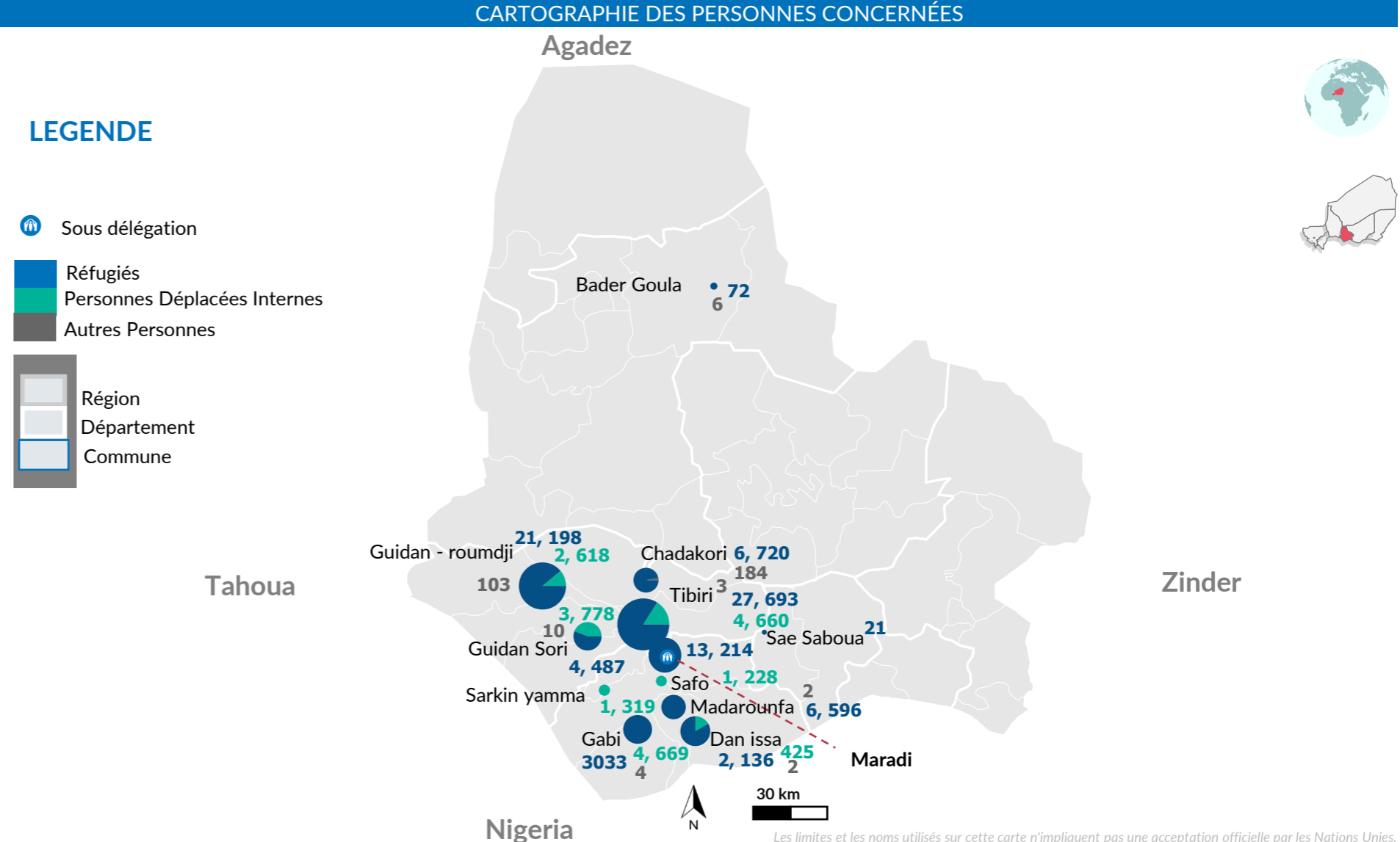
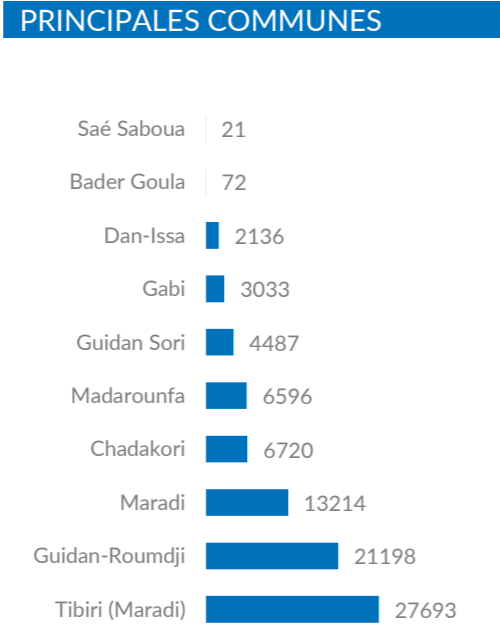


**104,181**  
TOTAL PERSONNES EN DÉPLACEMENTS FORCÉS

**85,170** Réfugiés dont **71,956** enregistrés

**18,697** Personnes déplacées internes

**314** Autres personnes



Contrairement aux autres régions du Niger, Maradi ne dispose pas des demandeurs d'asile et compte principalement deux catégories de personnes relevant du mandat du HCR, notamment, les réfugiés et les personnes déplacées internes.

La population des réfugiés présente une augmentation de 7 % par rapport à juillet 2024 . Elle constitue 82 % de la population concernée dans la région de Maradi. Ils proviennent tous du Nigeria.

Au cours de la même période, le nombre de déplacées internes est resté le même. Ainsi Maradi occupe le quatrième rang le plus important en terme du nombre de personnes déplacées internes au Niger soit un total de 4 % des personnes déplacées au Niger sont installés dans la région de Maradi.

